

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DU GRAND COURONNE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Nombre de membres en
Exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

Date de convocation :
30/05/2023

Date d'envoi en Préfecture :
09/06/2023

Date d'affichage :
09/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 30 mai 2023, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, M. Denis DEVENEY, M. Christian PIEDALLU, René BATTISTIN, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, Mme Sophie BONNEAU, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. Patrick FIORLETTA

Etaient absents : /

Pouvoirs : /

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain

Les membres du Conseil ont choisi pour secrétaire de séance Mme Sophie BONNEAU.

D-30/2023 – DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE

Monsieur le Maire informe les conseillers que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre prochain.

Le Sénat est composé de 326 sénateurs, renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les sénateurs sont élus pour 6 ans (renouvelable), au suffrage universel indirect. Le collège électoral est composé d'environ 150 000 personnes appelés « grands électeurs » dont 95 % sont des délégués de conseils municipaux. En Meurthe-et-Moselle, 4 postes de sénateur sont à pouvoir.

Conformément à l'instruction du 30 mars détaillant la désignation des délégués par communes, le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et trois délégués suppléants.

De ce fait, le Maire informe les conseillers que les points à l'ordre du jour seront traités après le vote des délégués, la rédaction du procès-verbal et de la transmission des résultats.

Suite à la procédure d'élection à bulletin secret :

M. Christian PIEDALLU a été désigné comme délégué titulaire

M. Patrick FIORLETTA a été désigné 1^{er} délégué suppléant

Mme Sophie BONNEAU a été désignée 2^{ème} délégué suppléant
M. Thomas LEJEUNE a été désigné 3^{ème} délégué suppléant

D-31/2023 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2023

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 16 mai 2023 transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2023.

D-32/2023 – AVENANT A LA CONVENTION PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL ENTRE LA COMMUNE ET LA CCSGC

M. le Maire informe que l'instruction des dossiers d'urbanisme étaient pris en charge par la C.C.S.G.C. jusqu'à aujourd'hui. Dans le cadre des orientations budgétaires et lors de la conférence des maires du 29 mars 2023, l'exécutif de la CCSGC a présenté les différents axes pour équilibrer le budget sur les prochaines années. Parmi les propositions, celle de la refacturation du service ADS. La refacturation aux communes en année N s'établit sur la base des coûts supportés sur N-1.

Par exception en 2023, les frais refacturés aux communes seront équivalents à 50% de l'année 2022. Sur l'année 2022, 1498 dossiers ont été traités pour notre Comcom par le service urbanisme de la CC du Bassin de Pompey. L'instruction d'un dossier coûte en moyenne 82,80 €, ce qui a représenté 2 320,52 €. Pour notre village, la facturation 2023 sera donc de 1 164.26 € pour la commune de Laître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider l'avenant de la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol et autorise le Maire à le signer.

Tour des commissions :

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un nouvel agent technique a été embauché. Il s'agit de M. Joffrey PEDERIVA. Il prend ses fonctions à compter du 12 juin. Nous rappelons notre volonté de faire évoluer le contrat de 30 à 35h, une fois que nous aurons un avis positif d'Comité Social Territorial.
- Madame Jeanne-Marie MANONVILLER informe les conseillers qu'une épicerie ambulante est présente tous les mercredis de 09h30 à 13h30 sur la Place Coty, ceci à partir du 7 juin.

- Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux de mettre en place un plan canicule en envisageant l'église comme lieu de fraîcheur, et la pose d'une fontaine à eau dans celle-ci pour permettre de se rafraîchir.

Il est d'ailleurs demandé que la possibilité de remettre en eau la fontaine de la Place Coty soit rapidement étudié.

Tour des commissions :

Travaux : M. LEJEUNE indique que les travaux concernant l'éclairage de l'aire du Priolé ont été réalisés.

La réalisation des 2 passerelles pour le sentier de la Poterne sera effectuée par Ethic'Paysage mi-juillet

Un rendez-vous a eu lieu à l'église avec la DRAC suite à la chute d'enduit depuis la maçonnerie localisée au-dessus du portail d'entrée. Etant une mesure d'urgence, un périmètre de sécurité aux pieds de l'édifice au niveau de la moitié sud de la façade occidentale et du bas-côté sud a été posé et il est interdit de stationner.

Par ailleurs, la DRAC ne disposant pas à l'heure actuelle de moyens financiers pouvant nous aider à entreprendre des travaux inscrira le diagnostic de l'édifice sur la programmation de 2024 en espérant pouvoir disposer des crédits correspondants. Cette étude devrait permettre entre autre chose, la mise en œuvre de travaux de reprise des enduits extérieurs.

M. LEJEUNE explique que le rapport concernant l'expertise du pont vers la station d'épuration stipule la mise en place de fissuromètres.

Embellissement du village : Un chantier participatif est prévu le samedi 1er juillet 2023 pour l'embellissement et le désherbage de l'aire de loisirs du Priolé, afin de rendre cet espace encore plus agréable pour tous. Un moment convivial est prévu à la fin de la matinée.

Communication : Mme BONNEAU informe que le bulletin municipal n°6 est terminé et sera distribué mi-juin aux administrés.

Le prochain conseil municipal est prévu le 4 juillet 2023 à 19h30

La séance a été clôturée à 20h30.

**Le Maire,
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,
Sophie BONNEAU**